

Contrat - Espace publicitaire

Réservation d'un espace publicitaire pour entreprise.

1. Informations de l'entreprise pour la facturation

• Nom de l'entreprise :	
• Nom du responsable :	
• Adresse :	
• Ville :	
• Code postal :	
• Téléphone :	
• Courriel :	

2. Renseignements sur la publicité

- **Format : carte d'affaires**
- Durée de l'entente : ☐ 6 mois ☐ 12 mois
- Mois de début de publication :

La publicité sera publiée dans le bulletin municipal *Le Phare*, selon l'espace disponible et le calendrier de production établi par la Municipalité.

3. Tarification

Durée	Tarif
Entente de 6 mois ☐	172.46 \$ taxes incluses
Entente de 12 mois ☐	344.92 \$ taxes incluses

4. Facturation

Vous recevrez votre facture **par courriel**, accompagnée des différents modes de paiement offerts par la Municipalité.

- **En personne**, aux bureaux municipaux ;
- **En ligne** ;
- **Par chèque**.

5. Engagement

En signant le présent formulaire, l'entreprise confirme son choix de durée et s'engage à respecter les modalités d'achat d'espace publicitaire établies par la Municipalité de Deschambault-Grondines.

La Municipalité se réserve le droit de refuser ou de modifier une publicité qui ne respecte pas ses normes graphiques, ses politiques ou les lois et règlements applicables.

Nom du responsable :

Signature : _____

Date :

Merci de faire rayonner votre entreprise dans Le Phare !

Nous sommes heureux de vous offrir une belle vitrine pour faire connaître votre entreprise et vos services auprès des citoyens de **Deschambault-Grondines**.

Pour compléter votre réservation, il vous suffit de nous transmettre **le présent formulaire dûment rempli, accompagné de votre visuel publicitaire**, à :

Marie-Pier Prévost, coordonnatrice

✉ lephare@deschambault-grondines.com

Afin de nous permettre de préparer chaque édition à temps, veuillez faire parvenir votre matériel **au plus tard le 15 de chaque mois pour une publication dans le bulletin du mois suivant.**

Votre entente débutera avec la parution de janvier 2027. Les nouvelles modalités et conditions de publicité présentées dans ce document seront applicables dès cette première parution.